



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 16867

## Texte de la question

M. Marc Dolez attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'accès aux aides techniques pour les personnes handicapées. La loi du 30 juin 1975 institue un véritable droit des personnes handicapées d'accéder aux aides techniques. Or l'inadaptation des modalités d'acquisition de ces aides et appareillage constitue un des facteurs de l'exclusion sociale et économique des personnes handicapés, et une discrimination dans l'accès aux soins. Ainsi, le retour ou le maintien de la personne handicapée dans le milieu ordinaire de la vie demeure difficile tant au regard des insuffisances de soutien à domicile, que de leur financement. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'elle pourrait prendre pour remédier à cette situation.

## Données clés

**Auteur :** [M. Marc Dolez](#)

**Circonscription :** Nord (17<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 16867

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 juillet 1998, page 3860